



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE**



**RECUEIL SPECIAL N° 53**

**Publié le 10 novembre 2021**

*ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende*

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)  
 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

# PRÉFECTURE de la LOZÈRE

## RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL n° 53 en date du 10 novembre 2021

### SOMMAIRE

#### Direction départementale des finances publiques de la Lozère

Arrêté n° DDFiP48-2021-313-01 du 9 novembre 2021 Arrêté relatif à l'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de la Lozère – fermeture au public des services de la DDFIP48, à titre exceptionnel, le vendredi 12 novembre 2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZÈRE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZÈRE**  
1 TER BOULEVARD LUCIEN ARNAULT  
BP 131  
48 005 MENDE CEDEX

**Arrêté n°DDFiP48-2021-313-01 du 9 novembre 2021**

**Arrêté relatif à l'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de la Lozère**

### **La directrice départementale des finances publiques de la Lozère**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-BCPPAT 2020-034-014 du 3 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Lozère,

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les services de la Direction départementale des finances publiques du département de la Lozère seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 12 novembre 2021.

#### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Mende, le 9 novembre 2021

Par délégation de la Préfète,

La Directrice départementale des finances publiques de la Lozère,

***SIGNÉ***

Caroline PERNOT

L'Administratrice Générale des Finances Publiques